Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 157

Artikel: Femmes électrices... : comment voteriez-vous dimanche ?

Autor: Gueybaud, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257761

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E1436

ONZIEME ANNÉE. — N° 157. 10 FEVRIER 1923

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

UISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

ANNONCES

	1/2 insert.	2/1 insert
La case,	Fr. 45.—	80.—
2 cases,	» 80.—	160.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: En route pour les 1588 abonnés!... — Femmes électrices, comment voteriez-vous dimanche...: J. GUEYBAUD. — De ci, de là... — Pour un service civil: E. GD. — Eligibilité féminine ecclésiastique: M. F. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — *Feuilleton:* Le secours aux enfants en Ukraine: SUZ. FERRIÈRE (*reproduction*).

AVIS IMPORTANT. — En même temps que ce numéro de notre journal ont été mis à la poste les remboursements pour tous ceux de nos abonnés en Suisse, dont le montant de l'abonnement pour 1923 n'avait pas été encore réglé. Nous demandons instamment qu'on veuille bien leur faire bon accueil, et de ne pas en laisser un trop grand nombre revenir impayés, comme c'est hélas! trop fréquemment le cas.

Quant à ceux de nos abonnés de l'étranger, qui ne nous ont pas encore versé le montant de leur abonnement ***(en francs suisses)****, nous les prions de bien vouloir le faire sans tarder, le taux des changes nous rendant impossible de prendre par remboursement postal ces abonnements-là.*

L'Administration du
MOUVEMENT FÉMINISTE.

En route pour les 1588 abonnés!...

Plusieurs de nos amies ont entendu notre appel inquiet dans notre dernier numéro, et ont fait pour nous venir en aide un effort dont nous tenons à leur dire notre chaude reconnaissance. Nous enregistrons en effet cette quinzaine

20 abonnées nouvelles

Mais aussi

5 refus de réabonnement

ce qui fait baisser à 15 notre avance. Et comme notre déficit du mois précédent a été de 23 abonnés, c'est donc

8 abonnés nouveaux

qu'il faut trouver, simplement pour maintenir notre effectif à son niveau de l'an passé!

Qui veut nous y aider?... Merci d'avance.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

FEMMES ÉLECTRICES...

Comment voteriez-vous dimanche?...

Nos adversaires anti-suffragistes semblent prendre un malin plaisir à nous prouver que, si nous étions électrices, nous devrions constamment courir aux urnes et vouer à la chose publique une bonne partie de notre temps! Car voici, trois semaines après que les Genevois aient été appelés au scrutin pour une quadruple votation financière (et les femmes qui auraient payé des centimes additionnels, ou les impôts nécessaires pour faire une retraite aux conseillers d'Etat et qui, étant propriétaires de chiens, payeront en tout cas la taxe « de luxe » ou « de garde » auraient certes pu être consultées avec profit!) et les Lausannois pour un referendum communal contre une baisse des salaires des employés municipaux — voici que les électeurs, dans toute la Suisse cette fois, sont de nouveau mobilisés pour une grande votation « semi-populaire » dimanche prochain. (On sait ce que nous entendons par ce terme, puisque, selon nous, les femmes font aussi partie du peuple!) Il y aurait décidément avantage à concentrer de plus en plus ces votations pour éviter de lasser les électeurs, et on peut féliciter les auteurs du projet de revision de la loi électorale genevoise d'envisager les moyens de remédier à cette hypertrophie du geste électoral. Même les meilleures choses finissent par lasser, même, paraît-il, le plaisir de voter...

* * *

Deux questions sont posées aux électeurs le 18 février. L'une d'elles ne nous arrêtera pas longtemps. Arbitraire et réactionnaire, lancée sous la peur de la grève générale de 1918, l'initiative dite « des arrestations préventives », qui donne au pouvoir fédéral, sans même spécifier lequel, le droit de procéder à l'arrestation des citoyens qui compromettraient la sûreté intérieure du pays, arrestations n'étant donc pas basées sur des faits acquis, mais sur des inquiétudes ou des soupçons hypothétiques — cette initiative va échouer devant le bon sens et la conception de la liberté de nos électeurs, on est en droit de l'espérer. Notre peuple sait ce que valent ces lois d'exception et d'occasion, qui portent gravement atteinte à l'exercice de la démocratie, et il sait aussi en faire prompte justice, il l'a bien prouvé en septembre dernier.

Mais l'autre question est infiniment plus complexe. Le jeu de nos institutions démocratiques, soit dans ce cas l'application du referendum, place en effet nos électeurs devant un de ces problèmes de politique internationale, qui, partout ailleurs, d'abord traités par des diplomates et des négociateurs, sont ratifiés uniquement par des Parlements, disciplinés au mot d'ordre des partis et des combinaisons électorales; tandis que chez nous, et nous aimons à le constater du point de vue de la maturité politique de notre peuple, chaque citoyen va être appelé à donner son avis. Chaque citoyenne le serait donc de même, et ceci suffirait pour que nous n'ayons pas le droit de

BIBLIOTHÈQUE

nous désintéresser de cette Convention des zones même si, d'autre part, de sa ratification ou de son rejet ne dépendaient pour beaucoup d'entre nous, femmes habitantes de Genève, de nombreuses conséquences économiques et même politiques.

Résumons très brièvement la situation.

Genève, nous le savons toutes, occupe géographiquement parlant une situation à peu près unique, « en l'air », sans frontières naturelles qui correspondent pour elle à la frontière que fait le Rhin à Bâle, et entourée de trois côtés d'une frontière politique étrangère infiniment plus étendue que la ligne de démarcation avec le canton voisin : 97 kilomètres de frontière française, 3 à 4 kilomètres de frontière suisse. Les frontières naturelles, elles se trouvent plus loin : la ligne du Jura d'une part, le faîte des Alpes de l'autre, qui, se rejoignant au Fort de l'Ecluse, encadrent notre ville. De cette situation géographique exceptionnelle ont certainement découlé des circonstances historiques : l'esprit de combat, de défense perpétuelle, le qui-vive sans arrêt, l'œil constamment au guet, qui ont contribué à forger l'âme de notre cité — d'aucuns disent même son amabilité de hérisson en boule; — et des circonstances économiques : les populations de la région étrangère comprise entre lac, Alpes et Jura devenant, par la force des choses, tributaires de notre ville, y déversant leurs produits agricoles — quelle est la ménagère genevoise qui ne puisse dire combien de Savoyardes on rencontrait dans les bons temps d'avant-guerre au marché des Rues-Basses ? — et en emportant en échange nos produits industriels — qui de nous, une veille de Noël, ne s'est amusée à voir, dans les trams de St-Julien ou de Ferney, les femmes de nos voisins déballer, pour les faire admirer à la ronde, leurs emplettes de chez Badan ? Si d'ailleurs on veut des chiffres, plus précis que ces évocations de la vie journalière d'il y a quelques années, la Suisse avait, en 1913, exporté pour plus de 13 millions de marchandises en zone, et le petit trafic frontière était évalué à près de 13 millions également. Total : 25 à 26 millions.

Ces relations économiques indispensables entre notre ville et les régions qui l'entourent avaient été facilitées et étayées par la création, due aux traités de 1815 et de 1816, des zones franches de douanes : zone du Pays de Gex et petites zones [1] (zone sarde, zone de St-Gingolph, car il ne faut pas oublier que le délicieux village valaisan, terre d'élection des peintres et des pêcheurs, est coupé en deux par la frontière politique française). Et tout avait marché au mieux un siècle durant. Car si les bons comptes font les bons amis, les bons échanges entre Gessiens et Savoyards d'une part, Genevois de l'autre, avaient permis aux meilleures relations de s'établir; et il en est combien parmi les nôtres qui, franchissant chaque dimanche et sans presque y penser, la frontière, « varappaient » au Salève, cueillaient des jonquilles à la Plaine aux Rocailles, et qui se sentaient aussi bien que chez eux dans cette Savoie amie et pittoresque. Et nous-même, de combien de randonnées à bicyclette sur les grandes routes du Pays de Gex n'avons-nous pas le souvenir, circulant aussi librement que sur notre propre sol, du cimetière fleuri de roses de Prévessin à l'étang sous les roseaux de Vésegnin ?...

... Vint la guerre et le régime des passeports. Vint surtout le Traité de Versailles, et son fameux article 435, d'après lequel le régime des zones franches « ne correspondant plus aux circonstances actuelles, il appartient à la France et à la Suisse de régler entre elles d'un commun accord le régime de ces territoires... » Consulté très rapidement, trop rapidement, le Conseil fédéral avait donné son adhésion à l'insertion de cet article dans le traité, mais en réservant expressément, par une note qui figura dans les Actes de la Conférence de Versailles, l'interprétation de cette rédaction. « Il s'agirait pour lui, disait-il en propres termes, *non pas de modifier la structure douanière, telle qu'elle a été instituée par les traités de 1815*, mais de régler d'une façon mieux appropriée aux conditions économiques actuelles les modalités d'échange...» Il était donc ainsi parfaitement stipulé qu'il n'était en aucune manière porté atteinte à l'existence des zones, et que ce sur quoi devaient porter les négociations était la forme des échanges, le Conseil Fédéral apportant même au début, en janvier 1920, des propositions avantageuses pour la France.

C'est là que les déceptions commencèrent. Car la France voulait et veut encore supprimer l'état actuel des zones. Pourquoi ? Un peu de psychologie amicale sera peut-être de mise ici. La France ? disons-nous : bien plutôt la Très Sainte Bureaucratie. Le régime des zones franches, nous le reconnaissons, est gênant pour l'Administration. Pas d'unité dans le service des douanes de ce fait. La situation, insupportable, pour des esprits accoutumés à une centralisation «que l'Europe n'envie plus», pour reprendre un mot célèbre, que, sur ce point unique du territoire, frontière politique et frontière économique ne se couvrent pas. Un besoin poussé à l'excès d'uniformisation et de logique, qui n'admet pas les exceptions. Beaucoup d'ignorance aussi, hélas ! de l'origine historique, de la nécessité géographique et économique des zones. Les intérêts de quelques industriels zoniens — auxquels pourtant le Conseil fédéral était prêt à faire toutes les concessions avantageuses — soutenus et pistonnés en haut lieu, alors que les voix opposées ne pouvaient se faire entendre. L'inertie, en revanche, des agriculteurs zoniens qui n'ont commencé à s'émouvoir que lorsqu'il était beaucoup trop tard. Telles sont, selon nous, les vraies causes du différend surgi entre nos deux pays. Et il serait désolant que, dans le vote de dimanche, la voix de ceux qui se prononceront contre la Convention fût inspirée par des sentiments gallophobes — comme nous craignons beaucoup que ce ne soit le cas, là où on est mal renseigné, là où l'on écoute trop complaisamment ceux qui crient à l'impérialisme français, là où on croira, en votant contre la Convention, voter contre la France, contre les vainqueurs de la guerre, contre même, ce qui est stupide, la Société des Nations, parce que la France en fait partie... C'est une lourde responsabilité qu'a endossée le Comité pour le maintien des zones, en lançant un referendum au lendemain du vote des Chambres fédérales ratifiant la Convention, parce qu'il donnait ainsi la parole à tant de gens mal informés, qui ne peuvent pas être bien informés dans ces circonstances compliquées, et qui, en ce moment surtout hélas ! ne seront point fâchés de manifester contre la France...

Mais maintenant, *alea jacta est ;* il faut que le peuple se prononce ! Nous nous trouvons en effet, du fait de l'opiniâtreté des négociateurs français, devant le danger de la suppression des zones franches. Et le Conseil fédéral, qui avait tenu bon, lui aussi, pendant plusieurs mois, s'appuyant sur la situation inexpugnable en droit que lui fait sa réserve à l'interprétation de l'article 435, a fini par céder. Le 7 août 1921, MM. Maunoir (Genève) et Laur (Argovie) ont signé la fameuse Convention qui sera soumise dimanche à l'approbation ou au rejet des électeurs. Celle-ci contingente dans le menu détail toutes les marchandises suisses à introduire en zone : 25 montres en or par an pour toute la Suisse, par exemple ! 100 quintaux de machines à vapeur, alors qu'une seule de ces machines peut dépasser ce

[1] Nous n'aurons pas à nous occuper, lors de la votation du 18 février, de la Grande Zone. Celle-ci a été établie en 1860, lors du rattachement par plébiscite de la Savoie à l'Empire français, et son maintien ou sa suppression est une affaire d'ordre uniquement intérieur français.

poids, et le reste à l'avenant. Réciproquement, les zoniens ne pourront acheter en Suisse (donc pratiquement à Genève) que pour 115 fr. par an et par tête d'habitant (on n'est pas parvenu à déterminer s'il s'agissait de francs suisses ou de francs français, mais cette dernière évaluation semble la plus probable). Et ces achats et ces exportations seront vérifiés, la circulation des piétons, des voitures, des autos, des bicyclettes, des luges en partance pour le Salève, sera surveillée, la navigation sur le lac contrôlée par le fameux « cordon douanier », fort de 30.000 hommes dont l'administration des douanes françaises nous promet prochainement les joies du voisinage.

Que faire ? Refuser, disent les uns. En appeler de la France mal informée à la France mieux informée. Ne pas craindre de s'expliquer franchement avec une amie en repoussant net la Convention. Lui prouver que les relations de bon voisinage ont tout à perdre du fait de ces perpétuels frottements, de ces tatillonnages énervants, de cette inquisition sur chacun de nos pas hors frontière — d'autant plus que, vu l'exiguité de notre territoire et l'extension de notre cité, cette frontière touche presque du côté de Moillesullaz à notre banlieue urbaine. Manifester par là le vieil esprit d'indépendance des ancêtres. Et tenir bon et ferme pour le respect d'un droit consacré par des traités.

— Imprudence, effort inutile, disent les autres. D'abord, la Convention n'étant valable que pour dix ans, à quoi bon clamer dès maintenant que tout est perdu ? Puis, sur certains points, elle n'est pas si désespérément mauvaise qu'on veut bien le dire : ne contient-elle pas aussi, à côté des points que l'on vient de signaler, des clauses permanentes, qui assurent en tous les cas le ravitaillement de Genève, de St-Gingolph, et du district de Nyon; qui règlent certaines conditions de circulation pour les touristes; des clauses de conciliation et de perfectionnement, et surtout une clause générale d'arbitrage qui donne l'assurance que, si des conflits doivent se produire, ils ne seront pas tranchés suivant la raison du plus fort. Si on la refuse, qu'aura-t-on de plus ? Est-il certain que de nouvelles négociations améliorent la situation ? Pourquoi le gouvernement français (et il est vrai : le vote récent de la Chambre qui vient par 424 voix contre 7 de ratifier la Convention donne du poids à cet argument) serait-il mieux disposé pour nous maintenant qu'il y a 18 mois ? La Convention actuelle, nous la connaissons, et devant l'inconnu, ne vaut-il pas mieux, de deux maux choisir le moindre ? Et enfin, ajoute-t-on — et l'argumentation s'élevant au-dessus des considérations matérielles est intéressante — les zones ne font-elles pas partie d'une conception politique qui appartient au passé ? Ne sont-elles pas comme le vestige d'un temps où Genève devait regarder étroitement autour d'elle, et, étant à peine canton suisse, ne se doutait pas encore des destinées qui l'attendaient par delà le Léman ? N'est-ce pas vers la Confédération, avec les autres cantons, que doivent toujours plus étroitement se nouer ses relations économiques, politiques, sociales ? Et ne trouvera-t-elle pas là matière à se consoler de ce qui lui sera enlevé dans son voisinage immédiat ?...

* * *

Tels se manifestent les deux courants d'opinion — dans la partie de notre pays la plus directement intéressée par la Convention du moins. Et il est assez curieux de voir les partisans de celle-ci — partisans sans enthousiasme, il faut bien le dire — reprocher à ses adversaires leur politique sentimentale, alors qu'il semblait admis jusqu'ici dans les milieux masculins que, seule, la politique des femmes pourrait être entachée de ce défaut, dont les hommes sont par définition exempts !

Les femmes, chez nous, voteraient-elles en majorité pour ou contre la Convention ? Il est infiniment plus difficile de le dire, nos concitoyens étant d'ailleurs joliment divisés à ce sujet, que s'il s'agissait d'une question sociale, antialcoolisme ou assurance-vieillesse, par exemple. Et d'ailleurs, le but de cet article n'est point d'entraîner à déposer dans l'urne un *oui* ou un *non*, mais bien plutôt, ayant mis en mains de nos lectrices tous les éléments du problème, de leur prouver une fois de plus qu'il n'est pas une question soumise à la votation populaire, si aride, si ennuyeuse, si « faite pour les hommes » qu'elle puisse paraître au premier abord, qui ne s'éclaire d'un vif intérêt quand elle touche à cette vie de la collectivité, d'une des formes de laquelle on persiste cependant à nous exclure.

J. Gueybaud.

Les secours aux enfants en Ukraine

N. D. L. R. — Le numéro du 20 janvier dernier du Bulletin de l'Union internationale de Secours aux Enfants *nous apporte un récit vivant et si poignant du voyage fait en Ukraine par Mlle Suz. Ferrière, secrétaire générale adjointe de cette œuvre, que nous ne résistons pas au désir d'en reproduire quelques fragments, pour le plus vif intérêt de nos lecteurs. Nous saisissons cette occosion pour rappeler* ***qu'avec 1 fr. or*** *(donc 1 fr. suisse) l'Union internationale de Secours aux Enfants* ***peut nourrir un orphelin ukrainien pendant une semaine.*** *(Siège de l'Union — où l'on peut aussi s'abonner au* Bulletin : *5 fr. par an — 4, rue Massot, Genève.)*

A Kharkov.

Arrivée à Kharkov au début de septembre. La ville ne présente pas, à première vue, l'aspect d'une ville affamée. Partout des étalages de fruits et de légumes, beaucoup de magasins ouverts, mais les maisons sont délabrées, ouvertes de grandes lézardes, donnant l'aspect d'une ville abandonnée depuis bien des années. Beaucoup de maisons ont leur toiture démolie. Ce sont les locataires qui ont pris, l'hiver précédent, les poutres du toit pour se chauffer. Au fur et à mesure des besoins de chauffage, le pillage continue, de façon à forcer les locataires des étages supérieurs à descendre, d'étage en étage, s'installer comme ils peuvent chez leurs voisins déjà à l'étroit.

Les habitants de la ville ont un air misérable, les vêtements en lambeaux; des femmes, visiblement de bonne condition il y a quelques années, se promènent avec des robes faites de vieux rideaux ou de tapis. La plupart des enfants qui vagabondent à travers la ville n'ont pour tout vêtement qu'une jupe ou un pantalon troué et un sac à pommes de terre déchiré sur les épaules. Pendant le mois de septembre, cet état de choses se supporte, la chaleur étant encore suffisante, et les enfants trouvant toujours quelque part un fruit ou un légume à voler ou un morceau de pain à mendier. D'ailleurs ces enfants vagabonds ont un sort meilleur, à cette époque de l'année, que les enfants hospitalisés dans les orphelinats qui sont très peu nourris et qu'il faut surveiller de très près pour qu'ils ne s'échappent pas chercher leur subsistance dans la rue.

J'ai rencontré une petite fille vêtue simplement d'une chemise, l'air caractéristique des enfants affamés, qui m'accoste en me demandant de l'argent. Elle me dit qu'elle est hospitalisée dans l'« évacopriomnik » (collecteur). Elle avait décidé, elle et quelques-unes de ses camarades, de s'échapper pendant la promenade pour mendier de quoi acheter du pain, qu'elles partageraient entre les enfants de cette institution. Ils souffrent tous de la faim.